

La fiche de préparation !

- **Écrire une fiche de préparation incite l'enseignant à choisir précisément ses termes, à mettre en mots sa pensée et à préciser ses intentions pédagogiques au plus près de chaque séance afin d'être en mesure d'organiser et de conduire son enseignement à partir de données clairement définies. Cela induit toutefois avoir, au préalable, sérié les ressources disponibles et les compétences à acquérir.**
- D'une façon générale, l'objectif d'apprentissage appartient au maître, ce qu'il cherche à produire comme effet. Le but à atteindre appartient à l'élève et la tâche, c'est ce qu'exécute l'élève, ce qu'il doit faire dans la situation proposée pour atteindre l'objectif. Ainsi, toutes les activités proposées doivent être pensées en termes d'impact sur les élèves :
 - ☞ qu'est-ce que les élèves peuvent et doivent apprendre ? Qu'est-ce qui représente pour eux un palier de progression ?
 - ☞ quelles tâches peuvent leur être proposées qui requièrent pour être menées à bien, l'accès à ces objectifs ?
 - ☞ comment savoir si l'objectif est atteint, ce que les élèves ont appris,
 - ☞ comment ont-ils appris ?
- Au-delà de ce que font les élèves, ce qui intéresse l'enseignant c'est ce qu'ils apprennent et comment ils apprennent.
- Des bilans, en dépassant le simple constat et en s'appuyant sur les connaissances des processus d'apprentissage des élèves, doivent devenir un réel questionnement sur la conduite de classe et permettre d'identifier les obstacles possibles.
- **Les réactions des élèves, leurs performances sont à considérer comme des indicateurs de sens** susceptibles d'aider l'enseignant à infléchir sa démarche lorsque cela est nécessaire. Généralement, ces réactions témoignent des difficultés, ou de l'absence de difficulté, de la lassitude, de l'intérêt... éprouvés par les élèves. **À ce sujet, doivent apparaître dans les documents les dispositifs pédagogiques prévus visant à adapter la progression à la diversité des élèves.**
- La préparation écrite doit donner des points de repère quant :
 - ☞ à **la définition des objectifs d'apprentissage** en référence aux textes officiels ;
 - ☞ à **l'organisation des différents moments** de la séquence. Il est indispensable de définir toutes les étapes intermédiaires ainsi que leur fonction dans la nécessaire progressivité des apprentissages : découverte, construction, maîtrise, transfert... ;
 - ☞ aux activités proposées en rapport avec les intentions de l'enseignant et à la chronologie des actions, **l'alternance des phases (oral, écrit, manipulation, ...)** ;

☞ à **l'organisation de l'espace et du temps** en fonction des activités prévues ; l'organisation spatiale doit découler des objectifs poursuivis et non les précéder ; fractionner des plages horaires permet de gagner en rythme et en efficacité, ainsi deux fois trente minutes n'est pas égal à une heure ;

☞ à l'évaluation planifiée qui permet à l'enseignant d'élaborer une programmation et une progression à partir des besoins des élèves, de mesurer leurs progrès, d'envisager les remédiations nécessaires, les prolongements éventuels..., aux élèves de donner du sens à leurs apprentissages. C'est à partir des acquis et des besoins identifiés que peuvent être déterminées les étapes nécessaires à l'acquisition des compétences prescrites. Sur chaque fiche doivent apparaître clairement :

☞ la ou les compétence(s) du socle concerné(s) ;

☞ le domaine disciplinaire ;

☞ le titre de la séquence et le nombre de séances prévues ;

☞ les supports et le matériel nécessaires.

Prendre en compte la diversité des élèves, c'est prendre en considération leurs rythmes d'apprentissage, leurs acquis, leurs atouts et leurs difficultés ; c'est envisager des modalités pédagogiques différentes ; c'est mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que chacun apprennent.